

Livret métier

LES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENTIEL



sofaxis

L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

SOMMAIRE

Pourquoi ce livret ?.....	3
Aspects organisationnels.....	5
Risques liés à l'activité physique.....	8
Risques liés au travail en hauteur.....	11
Risques de chutes de plain-pied.....	14
Risques liés aux chutes d'objets.....	16
Risques liés aux véhicules et engins de manutention.....	18
Risques électriques.....	21
Risques liés à l'environnement de travail.....	23
Risques d'incendie et d'explosion.....	25
En cas d'accident.....	26

POURQUOI CE LIVRET ?

Vous êtes :

- **un agent participant aux opérations de logistique, d'installation des équipements et aux dispositifs techniques nécessaires au bon déroulement des événements festifs, culturels, sportifs, commémoratifs...**
- **un agent intervenant dans l'organisation et la mise en œuvre des événements et festivités.**

Que vous apparteniez au pôle événementiel, au service fêtes et cérémonies, aux services techniques ou que vous soyez affecté(e) à une structure (théâtre, salle de spectacle...), les missions que vous pouvez exercer ont pour objectif de concourir à l'organisation et à la bonne tenue d'un événement ou d'une manifestation.

Souvent ponctuels, les principaux événements et festivités sont des :

- **fêtes locales** : fête de la musique, fête de l'école, feux d'artifice, vide-greniers...
- **manifestations sportives,**
- **spectacles, festivals...**
- **expositions,**
- **cérémonies commémoratives,**
- **réunions publiques,**
- ...

Ils ont lieu dans l'espace public, au sein des lieux bâtis (théâtres, salles polyvalentes, bibliothèques, écoles...) ou sur les sites de plein air.

Les activités concernées peuvent être par exemple :

- **la préparation des événements** : réunions de conception et de coordination ;
- **les actions logistiques** : achats, préparation de salle, montage de structures (stand, scène...), balisage, installation et réglage du matériel (sonorisation, éclairage...), etc. ;
- **le déroulement des événements** : assurer la sécurité, servir au buffet, accompagner le spectacle et ajuster les dispositifs techniques (sonorisation, éclairage, décor...), etc. ;
- **la clôture de l'événement** : démontage, rangement du matériel, nettoyage du site, etc.

Ce livret répertorie les principaux risques auxquels vous pouvez être exposé(e)s au quotidien dans votre vie professionnelle. Il vous livre conseils et bonnes pratiques pour éviter de vous blesser.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Prendre part à la tenue d'une manifestation peut présenter des spécificités auxquelles vous pouvez être soumis(e) dans votre organisation et qui peuvent être génératrices de stress et de tensions : horaires atypiques, périodes de forte mobilisation à l'approche de la manifestation avec potentiellement un travail dans l'urgence, situation de travailleur isolé, contact avec le public pouvant être agité ou violent...

Vous vous exposez donc à des difficultés de gestion de situations conflictuelles et d'agressions verbales ou physiques en provenance du public mais aussi des autres acteurs impliqués dans l'événement.

Concernant le travail isolé, il peut être défini comme étant la réalisation d'une tâche par une personne seule, dans un environnement de travail où elle ne peut être vue ou entendue directement par d'autres et où la probabilité de visite est faible. Travailler seul(e), c'est ne compter que sur soi-même en cas de problème et donc ne pas pouvoir être secouru(e) à temps.

COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES D'AGRESSION ET LES RISQUES LIÉS AU TRAVAIL ISOLÉ ?

- **Travailler à deux** si possible.
- Avoir un **moyen de communication** ou un dispositif d'alerte du travailleur isolé.

- Assurer une **coordination avec le service de sécurité/force de l'ordre** en amont de la manifestation.
- **Organiser** les phases d'activité de façon à être en présence d'autres personnes et de façon à assurer un temps de pause et de repos convenable.
- **Être formé(e)** de manière à pouvoir détecter une situation pouvant générer un conflit et savoir la gérer.
- Pouvoir bénéficier d'un **soutien psychologique** à la suite d'un événement traumatisant.
- Assurer une **coordination à distance**.

Qu'il s'agisse d'une petite animation ou d'un festival à forte affluence, la première des mesures de prévention passe par **une réflexion en amont sur l'organisation et l'installation du lieu de spectacle ou de la manifestation**.

Ainsi, planifier les interventions le plus en amont possible permettra :

- **de mettre en place une organisation** de travail efficace ;
- **d'anticiper les besoins** en matériel et en équipement de travail, de manière à en disposer le moment venu ;
- **de garantir un bon niveau de sécurité** à tous les stades de la mise en œuvre de la manifestation ;
- **d'assurer une gestion** de la co-activité.

COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS À LA CO-ACTIVITÉ ?

La tenue d'une manifestation implique en général de nombreux acteurs : **agents de la collectivité** (permanents et saisonniers, issus de plusieurs services), **entreprises spécialisées, professionnels du spectacle, bénévoles...** Vous pouvez donc être exposé(e) à des risques liés à la co-activité.

La prévention de ce type de risque nécessite la réalisation de plans de prévention. Il s'agit d'établir les modes opératoires communs à tous les intervenant(e)s, avec une analyse partagée des risques, de façon à adopter des mesures de prévention adéquates (**balisage, signalisation, équipements de protection, organisation**).

Dans le cadre d'installations importantes (grand chapiteau, scène ou tribune...) pour lesquelles interviennent plusieurs entreprises, il convient d'**appliquer la procédure de coordination de chantier**, prévoyant la désignation d'un coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Vous êtes amené(e) à effectuer des opérations telles que le montage et le démontage de structures (podium, chapiteau, tribune...), l'installation et l'enlèvement de matériels (tables, chaises, barrières, éclairage...), le chargement et le déchargement de camions, le nettoyage des sites, etc.

Ces opérations peuvent occasionner des contraintes posturales et physiques importantes liées notamment aux caractéristiques des charges (poids, forme, dimensions...), à l'espace et l'environnement de travail (espace exigu, encombré, dénivelé, terrain en mauvais état, distance importante à parcourir, ambiance chaude...) et à l'organisation (répétitivité des gestes, travail dans l'urgence, posture debout prolongée...).

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- **douleur d'effort, lumbago, hernie discale,**
- **traumatismes musculaires ou osseux, tendinites.**

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

Protections collectives

- **Utiliser les moyens de manutention** à disposition (transpalette, diable, caisse à roulettes...).

- **Limiter les poids** manutentionnés et l'encombrement des charges (fractionner la charge si possible).
- **Travailler en binôme** lorsque cela est possible, dans le cadre de l'acquisition ou du renouvellement de matériels, privilégier systématiquement du matériel léger et des équipements de travail permettant d'éviter ou de limiter les manutentions manuelles (remorque porte-barrière, transpalette électrique, rampes de chargement...).



Formation

Être formé(e) aux bonnes pratiques de port de charges (formation à la prévention des risques liés à l'activité physique).

Protections individuelles

Se munir de gants adaptés aux charges à manutentionner, porter des chaussures de sécurité.



Gants de manutention

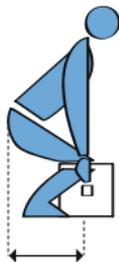


Chaussures de sécurité

Adoptez les bonnes postures

Dans l'ordre d'application, il faut :

- **se rapprocher le plus possible** de la charge à manutentionner,
- **fixer la colonne vertébrale**, c'est-à-dire conserver les courbures naturelles de celle-ci et maintenir la tête droite,
- **écarter les pieds** de la largeur de bassin pour garantir votre équilibre et décaler l'un des pieds,
- **utiliser la force des jambes pour** élever la charge,
- **assurer la prise des mains** car la mauvaise prise d'un objet à soulever ou à transporter provoque la contraction involontaire des muscles de tout le corps,
- **garder les bras tendus** lors du maintien de la charge pour éviter une sur-sollicitation inutile des muscles des membres supérieurs.



RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN HAUTEUR

Le montage/démontage de structures (podium, tribune, chapiteau...), l'installation de matériels ou objets (éclairage, œuvres d'art, drapeaux, panneaux...), les déplacements dans des zones présentant des parties en hauteur ou en contrebas (scène, fosse...), l'utilisation d'équipements instables ou peu résistants, l'action de sauter à terre pour descendre... sont autant de situations qui vous amènent à travailler temporairement en hauteur.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- **chute de hauteur**,
- **électrification** (présence à proximité des réseaux électriques aériens).

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

Protections collectives

- **Utiliser les équipements** de travail en hauteur adaptés.
- Ne pas utiliser de « moyens de fortune » (chaises, caisses...).
- Privilégier l'utilisation d'**échafaudages, plateformes individuelles roulantes, nacelles...**
- N'employer une échelle qu'en dernier recours, lorsqu'aucun moyen offrant une meilleure sécurité ne peut être envisagé.
- **Baliser/sécuriser** les zones de travail en hauteur.

Par exemple, utiliser des garde-corps amovibles sur les podiums, à ne retirer qu'au moment du spectacle.

- **Vérifier et maintenir** en bon état le matériel d'accès et de travail en hauteur.
- **Vérifier la résistance** et la stabilité des sols avant l'intervention.
- Veiller à ce que tout travail en hauteur soit effectué à deux.
- Ne jamais s'approcher d'une ligne électrique aérienne à moins de 3 mètres sans habilitation (distance augmentée à 5 m si plus de 50 000 v).
- Prendre en compte la **situation climatique** avant l'intervention : un vent trop important doit entraîner l'annulation de l'intervention.



Protections individuelles

- **Se doter de harnais** de sécurité et longes reliés à un point d'ancrage situé sur la nacelle ou sur un point fixe en cas d'utilisation d'échelle.



Harnais de sécurité

- **Porter un casque** avec jugulaire.



Casque de sécurité avec jugulaire

Formation

- Être formé(e) au port du harnais de sécurité.
- Être formé(e) au montage, démontage et utilisation des échafaudages.
- Pour conduire une nacelle élévatrice, une autorisation de conduite délivrée par votre employeur est nécessaire.

RISQUES DE CHUTES DE PLAIN-PIED

Zone encombrée par l'accumulation d'objets (fils électriques, tables, éléments des chapiteaux...), sol et terrain glissants, en pente ou irréguliers, zone de passage étroite ou mal éclairée... vos déplacements dans cet environnement, souvent temporaires, ne sont pas sans risque. Pourtant, ils sont souvent banalisés car considérés comme inévitables.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- glissade,
- trébuchement,
- heurt contre les objets et structures.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

Protections collectives

- **Rester vigilant(e)** lors des déplacements pédestres. Ne pas se précipiter.
- **Veiller au rangement** permanent des espaces de travail et des zones de circulation.
- **Organiser et aménager** la zone de travail (espace de stockage, accès à la zone de travail, mise en place de passages de câbles...).
- **Signaler les zones dangereuses.**
- Bien **éclairer les zones de travail**, se munir de lampes frontales.

Protections individuelles

- Se munir de **chaussures de sécurité** avec semelles antidérapantes.
- Porter une **casquette anti-heurt** appropriée aux endroits étroits contenant des objets saillants, où la protection de la tête contre les chocs est indispensable.



Chaussures de sécurité



Casquette anti-heurt



RISQUES LIÉS AUX CHUTES D'OBJETS

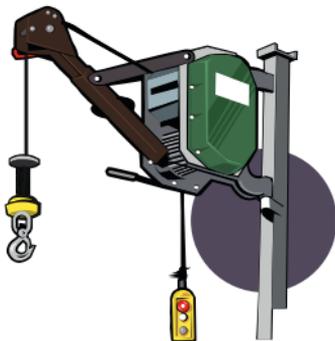
CE QUE VOUS RISQUEZ :

- chute d'éléments de structures, de matériels d'éclairage, de panneaux d'exposition...,
- renversement des charges manutentionnées.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

Protections collectives

- **Veiller à la bonne fixation** et à la stabilité du matériel lors du montage : respecter les instructions de la notice de montage et les consignes de travail.
- **S'assurer du bon arrimage** des charges transportées.
- Ne jamais se placer sous une charge.
- **Utiliser les moyens de transport** et de stockage adaptés.
- **Entretenir et faire vérifier** périodiquement les engins et accessoires servant au levage (treuil, chariot élévateur...).



Protections individuelles

- Se munir de **chaussures de sécurité**.
- Porter un **casque de sécurité** contre la chute ou la projection d'objets.



Chaussures de sécurité



Casque de sécurité

Formation

- Être formé(e) au montage/démontage des structures.
- Être formé(e) à l'utilisation du matériel servant au levage.



RISQUES LIÉS AUX VÉHICULES ET ENGIN DE MANUTENTION

Nombreuses sont les phases qui nécessitent que vous conduisiez un véhicule ou utilisiez un engin de manutention : déplacement entre les services techniques et le site de la manifestation, transport et manutention des matériels et structures...

Vous êtes également amené(e) à vous trouver sur ou à proximité des voies de circulation.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- collision avec un autre véhicule lors de la conduite,
- renversement de votre véhicule ou de votre engin,
- heurt ou renversement par un véhicule ou un engin,
- chute et blessure en montant ou descendant du poste de conduite.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

Protections collectives

- **Planifier et organiser les interventions** afin d'éviter les allées et venues.
- Lorsque des sites sont régulièrement utilisés pour des manifestations (salle des fêtes, mairie...), **favoriser le stockage sur place**.
- **Assurer un éclairage** suffisant des zones de travail.
- **Vérifier régulièrement le suivi des entretiens** et procéder à des vérifications périodiques des véhicules et engins.

- S'assurer, avant chaque prise de poste, du **bon état de l'engin ou du véhicule**, et notamment de ses organes de sécurité (bouton d'arrêt d'urgence, freins, pneumatiques, signalisations réfléchissantes, feux, gyrophares...).
- **Respecter les limites de charge** (plaque de charge).
- **Se positionner à l'écart du véhicule**, toujours devant ou sur le côté, lors des manœuvres.

En cas de travail sur ou en bordure des voies de circulation :

- Mettre en place la signalisation temporaire appropriée, visible et cohérente. Ce type de balisage est composé de :
 - **signalisation d'approche** positionnée en amont de la zone de travail,
 - **signalisation de position** placée aux abords immédiats de la zone de travail,
 - **signalisation de fin** de prescription.
- Utiliser des véhicules disposant d'une signalisation adéquate.
- Actionner les gyrophares et les triangles triflash des véhicules.

Protections individuelles

- Se munir de **chaussures de sécurité**.
- Porter une **ceinture de sécurité dans les véhicules**,
- Revêtir des **vêtements haute visibilité** lorsque vous êtes présent(e) sur la chaussée ou dans la zone de manœuvre d'un engin.



Chaussures de sécurité



Vêtements haute visibilité

Formation

- Suivre une formation adaptée à l'engin et détenir une autorisation de conduite délivrée par votre employeur.
- Avoir les permis de conduire correspondant aux véhicules, aux remorques et aux engins utilisés.



RISQUES ÉLECTRIQUES

Les matériels mis en œuvre lors des événements nécessitent d'être raccordés au réseau électrique. Vous pouvez donc être amené(e) à intervenir sur les installations électriques du bâtiment ou à réaliser des branchements sur les coffrets électriques de la commune.

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- électrocution par arc électrique,
- électrocution par contact direct ou indirect.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- **Travailler hors tension.**
- Dans le cas d'un travail sous tension, celui-ci doit être demandé et argumenté au préalable par écrit par l'employeur.
- Ne réaliser que les **interventions permises par votre habilitation** électrique délivrée par votre employeur (plusieurs niveaux d'habilitation existent en fonction de l'activité et des installations).
- **Disposer du matériel approprié** à la situation de travail : casque avec visière anti-UV, outillage isolé, gants isolants, tapis isolant, vêtement de travail (en coton), Vérificateur d'Absence de Tension (VAT), cadenas de consignation, etc.



Casque de sécurité Gants de protection Casque avec visière Vêtement de protection

- **Respecter les normes** techniques réglementaires.
- Pour les sites ne disposant pas d'alimentation électrique fixe, **utiliser des coffrets temporaires** permettant des branchements en sécurité.
- **S'assurer de la vérification** périodique des installations électriques.



RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Que vous travailliez dans une structure bâtie ou en extérieur, vous pouvez être soumis(e) aux conditions climatiques et à l'ambiance physique de travail (pluie, froid, chaleur, bruit...).

CE QUE VOUS RISQUEZ :

- rhume, gerçure, engelure,
- insolation, déshydratation,
- fatigue auditive, surdité.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

Selon l'ambiance climatique - les intempéries

- **Adapter votre tenue de travail** en fonction des conditions climatiques saisonnières :
 - **hiver** : vêtements chauds, bonnet, parka et gants fourrés,
 - **été** : manches courtes, pantalon léger et casquette/chapeau,
 - **vêtements étanches pour le travail par temps de pluie.**



- **Augmenter votre consommation d'eau** pendant les périodes de forte chaleur ou au cours d'activités physiques importantes.
- Réaliser l'installation des manifestations et organiser les activités physiques à des horaires **moins chauds ou à l'ombre**.
- Installer un **abri temporaire** (tente, chapiteau) pour vous protéger lors d'une manifestation en extérieur.

En cas de bruit

- **Disposer d'un sonomètre** à proximité permettant de réguler le niveau sonore pendant les festivités.
- **Porter des protections auditives** (casque, bouchons...) autant que possible.



Protections auditives

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Ces risques peuvent être générés par l'utilisation d'une source de chaleur (matériel d'éclairage), par la réalisation de travaux par point chaud, par l'utilisation de produits inflammables ou d'engins pyrotechniques... Ils peuvent aussi être la conséquence d'une défaillance électrique ou d'une cigarette non éteinte.

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

- Ne pas fumer.
- **Réaliser un plan de prévention** avant tous travaux par point chaud sur le lieu d'une manifestation (en cas de soudage par exemple).
- Disposer **de moyens d'extinction** appropriés et en nombre suffisant,
- Stocker systématiquement les **produits dangereux dans un local** dédié.
- **Être formé(e)** au maniement des moyens d'extinction et aux consignes d'évacuation en cas d'incendie.

Des **règles spécifiques de prévention** des risques d'incendie et de panique sont à appliquer dans les établissements recevant du public (salle de spectacle...).

Les feux d'artifice sont soumis à une **réglementation spécifique** : selon la catégorie des produits mis en œuvre, un certificat de qualification ou un agrément préfectoral est obligatoire.

EN CAS D'ACCIDENT

- 1 Protégez la victime**
> évitez une aggravation de la situation

- 2 Alertez les secours**
> malaise, perte de conscience : SAMU
> cas traumatiques : SAPEURS-POMPIERS

- 3 Secourez la victime si vous connaissez les 1^{ers} gestes**
> Sauveteur Secouriste du Travail

REMARQUE

Les troussees de premiers secours à disposition doivent contenir du matériel permettant les premiers gestes en cas d'accident : pansements compressifs, gants d'hygiène, couverture de survie, etc. Sauf avis contraire du médecin de prévention, elles ne doivent en aucun cas contenir de médicaments.

LES NUMÉROS D'URGENCE :

- > Pompiers..... **18**
- > SAMU..... **15**
- > Police..... **17**
- > Numéro d'urgence européen... **112**
- > Numéro de téléphone du responsable hiérarchique :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour bénéficier de conseils en matière de prévention :
Permanence conseil prévention

- Tél. : 02 48 48 11 63
- Fax : 02 48 48 12 47
- E-mail : prevention@sofaxis.com

Pour toute commande de supports imprimés :
Service relations clients

- Tél. : 02 48 48 15 15
- Fax : 02 48 48 15 16
- E-mail : relations.clients@sofaxis.com

Retrouvez l'ensemble de nos services
sur notre site Internet www.sofaxis.com